

CLASSE 4 + : la trahison !

11 jours de RTT en moins sans compensation financière ! Un beau jackpot pour Generali.



On savait que cet accord n'était pas bon pour les salariés et qu'il ne fallait pas le signer.

La CGT ne l'avait pas signé pour des raisons objectives dont la diminution d'acquis sociaux. Une des propositions majeures pour la Direction était la création de la classe 4+, 5+ et 6+ avec des augmentations de la prime. Nous avons fait remarquer à la Direction que l'avantage pour la classe 4+ est bien maigre puisqu'il n'y avait qu'une augmentation de la prime de 200 euros. 11 jours pour 200€ de primes en plus ?!

Cette proposition de la Direction était assortie de la clause suivante: « *les changements de classe et de niveau impliquent le passage de l'ancien système de formules à la formule du nouveau contrat social, à savoir la formule 2 donc 7h31 par jour sur 212. jours* »

Que découvre-t-on ? Cette clause s'applique aussi aux salariés qui passent de la classe 4 à la classe 4+. En résumé, pour 200 euros annuel, votre organisation de travail est totalement chamboulée.

Nous avons écrit à la Direction pour que cette application abusive cesse. Affaire à suivre !!!

La CGT étudie les recours possibles. Contactez-nous !